



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

environnement

Question écrite n° 102339

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur le bonus écologique en cas de remplacement d'un véhicule de motorisation diesel de plus de 10 ans. En effet, bien que le dispositif ait été modifié au 1er janvier 2017, la date de première mise en circulation « avant le 1er janvier 2006 » est restée inchangée, conditionnant donc la nécessité d'avoir un véhicule de plus de 11 ans pour obtenir le bonus écologique. Par conséquent, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement entend faire sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102339

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 908

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)